



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **DB Transports Sàrl**, Les Evuex,
1852 ROCHE VD
2. Date du prononcé de dissolution: 03.09.2013
3. Suspension de faillite: 19.09.2013
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 11.10.2013
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Par décision du Tribunal de l'arrondissement de l'Est vaudois du 03.09.2013, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731b CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite. But de la société : la société a pour but l'exploitation d'une entreprise de transport en tous genres (pour but complet cf. statuts).

Office des Faillites de l'Est Vaudois
1800 Vevey

01095103

